

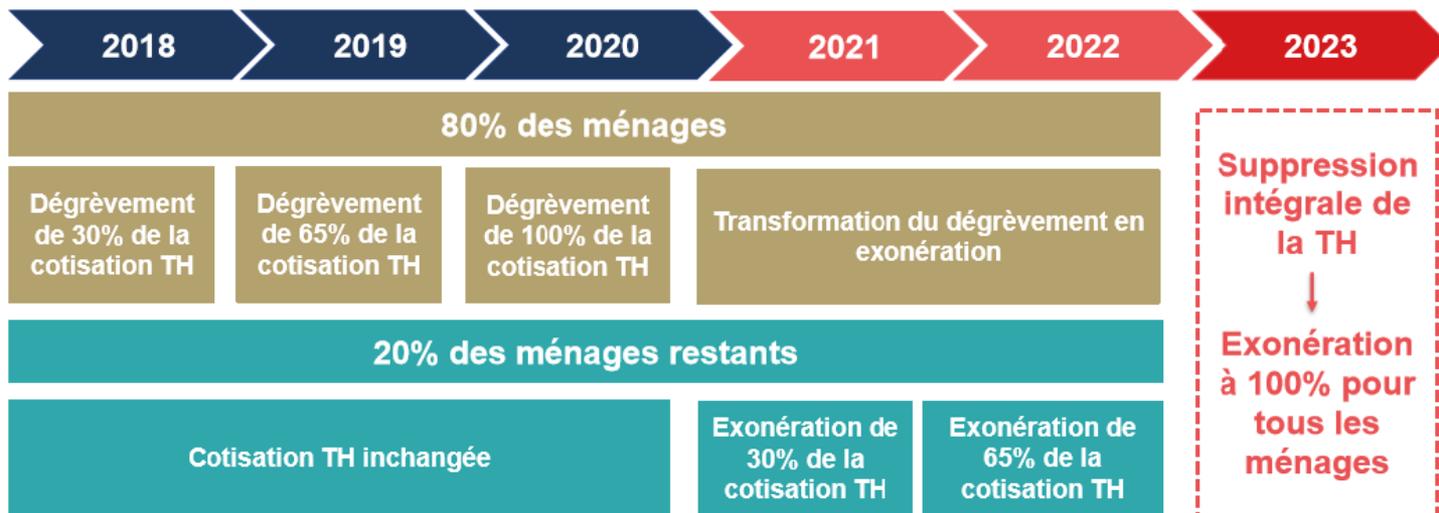
# Rapport du Compte Administratif 2020



## La loi de finances pour 2020 confirme la suppression de la Taxe d'habitation

La Loi de finances pour 2020 a impacté les budgets et les stratégies financières des collectivités territoriales et est venue notamment confirmer la suppression, à l'horizon 2023, de la totalité de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Ainsi, après la disparition progressive de la TH pour 80% des foyers entre 2018 et 2020, les 20% de foyers restant verront leur contribution progressivement diminuer en 2021 (-31%) et 2022 (-65%), pour en être totalement exonérés à compter de 2023.



## Suppression de la TH : quelles compensation pour les collectivités ?

Avec cette réforme fiscale inédite, se posait naturellement la question de la compensation de cette recette pour les collectivités qui la percevaient, en particulier les communes, pour lesquelles elle représentait jusqu'ici leur 1<sup>ère</sup> ressource.

Un dispositif complexe en cascade a finalement été arrêté, articulé autour **du transfert de la part départementale de taxe foncière aux communes**, le Département et les intercommunalités se voyant quant à elles attribuer une fraction de TVA, en compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties (Départements) ou de TH (intercommunalités).

Ce schéma s'accompagnait également d'un mécanisme correctif permettant de neutraliser les écart de compensation et d'assurer ainsi la neutralité globale de la réforme. Toutefois, si la perte de ressource est intégralement compensée pour 2021, sans contribution supplémentaire des redevables, des incertitudes demeurent sur l'évolution à terme de ce type de dispositifs, qui bien souvent se transforment avec le temps en variables d'ajustement à la baisse pour financer des mesures nationales de maîtrise de la dépense publique. Ces financements pourraient ainsi être ultérieurement ponctionnés pour éponger le coût de la crise économique liée à la pandémie de COVID19.

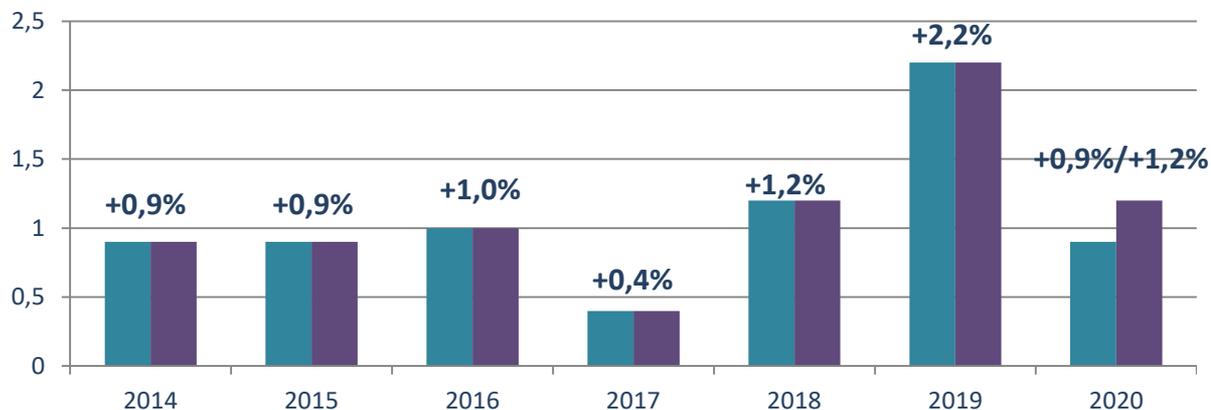
Par ailleurs, **cette réforme vient amoindrir un peu plus le lien fiscal entre les communes et leurs habitants**, ce dernier ne portant désormais plus que sur les seuls propriétaires (personnes physiques et entreprises).



## Loi de finances pour 2020 : les autres mesures impactant les collectivités

La loi de finances pour 2020 comportait par ailleurs un certain nombre de mesures de nature à impacter significativement les collectivités, parmi lesquelles :

- **La revalorisation différenciée des bases fiscales 2020** de manière exceptionnelle, **compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation**. Ainsi, si les bases de TF ont été classiquement revalorisées sur l'inflation (+1,2%), celles de TH, que l'Etat avait souhaités geler dans un premier temps, l'ont finalement été à hauteur de +0,9%, pour répondre à la demande pressante des élus locaux.
- **Le maintien des dotations**, en particulier la DGF, mais également la **stabilisation des fonds de péréquation horizontaux** (FPIC et FNGIR)



■ indice de revalorisation forfaitaire des bases TH ■ indice de revalorisation forfaitaire des bases TF

---

## La stratégie déployée depuis 2014 a permis de restaurer durablement la pérennité financière

---

Dans la continuité des exercices précédents, la Ville de Chelles a rétabli ses équilibres financiers à fin 2020 en appliquant scrupuleusement la stratégie définie en début de mandat précédent :

- 2014-2016 : rééquilibrer structurellement le budget et rétablir des marges de manœuvre
- 2016-2018 : investir dans des projets structurants et mobiliser les marges de manœuvres conquises
- 2018-2020 : poursuivre l'action en reconstituant les épargnes

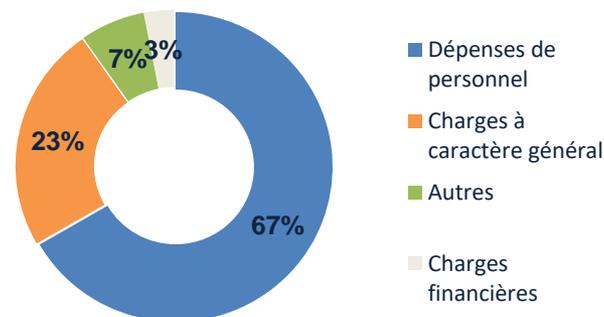
**En présentant un résultat comptable illustrant une maîtrise de la section de fonctionnement, une capacité d'autofinancement des équipements et une réduction de l'endettement, les fondamentaux sont restaurés et la pérennité financière a été assurée, et ce sans augmenter les taux des impôts locaux :**

- **La capacité d'autofinancement (ou épargne) nette progresse de près de 500 K€**, pour s'établir à 4,4 M€.
- **Le désendettement de la Ville se poursuit**, la Ville ayant souscrit en 2020 moins d'emprunts nouveaux (4 M€)\* qu'elle n'a remboursé de capital (5,9 M€)

*(\*) Les 2 emprunts souscrits en toute fin d'année 2020 pour un total de 4 M€ ne seront progressivement mobilisés qu'à compter du second semestre 2021 et au-delà suivant les besoins de la Ville.*

## Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

(en millions d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses de personnel	35,62	34,78	34,50	34,31	33,83	34,30	34,39
Charges à caractère général	13,20	12,49	12,05	11,90	12,90	13,37	12,20
Autres	4,93	5,23	4,50	3,46	3,54	3,05	3,46
Charges financières	2,51	2,31	2,17	1,96	1,83	1,72	1,57
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>56,27</b>	<b>54,80</b>	<b>53,23</b>	<b>51,63</b>	<b>52,10</b>	<b>52,44</b>	<b>51,62</b>



**Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent en 2020 de plus de 800 K€ (-1,6%) pour atteindre 51,6 M€.**

**Cette évolution est pour partie liée à la crise sanitaire** (cf infra), certaines dépenses ne s'étant pas réalisées (événements et spectacles annulés, fermeture temporaire des écoles et accueils de loisirs,..).

Les charges de personnel continuent de représenter environ les 2/3 des dépenses de fonctionnement, tandis que les charges à caractère général (contrats, fluides, entretien du patrimoine...) près du quart.

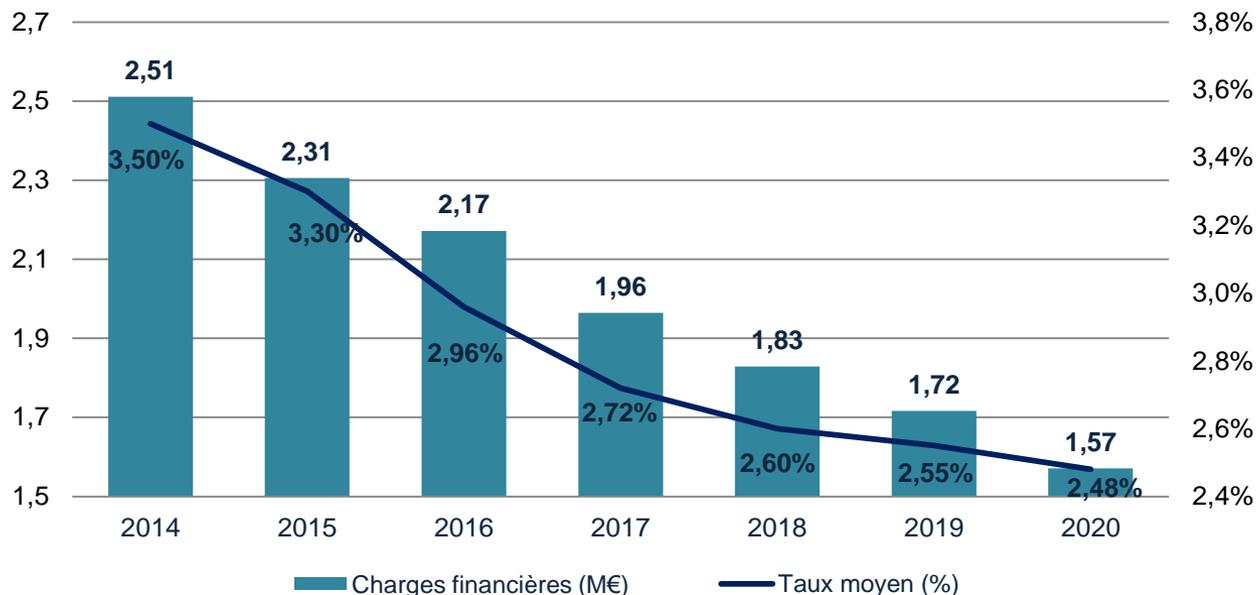
Par habitant, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 931€ contre 1 052€ en 2014.

**Elles se situent toujours à des niveaux bien inférieurs aux moyennes des communes de même strate\*** (1 319 €/hab)\*\*.

(\*) Communes entre 50 et 100 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité propre

(\*\*) Dernières données disponibles : CA 2019 (Rapport 2020 de l'observatoire des finances et de la gestion publique locales)

## Un coût de la dette historiquement faible



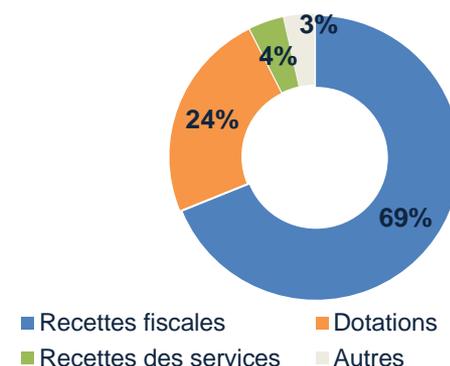
Les charges financières demeurent à des niveaux historiquement faibles, **le remboursement annuel des intérêts de la dette ayant diminué de près d'1 M€ depuis 2014 (-37%)**, pour atteindre 1,57 M€ en 2020.

Au-delà du contexte de taux bas, la Ville a su, ces dernières années, profiter de cet environnement favorable pour renégocier ses emprunts à forte marge et réorienter la dette très majoritairement vers du taux fixe, avec **un taux global inférieur à 2,5 %** (contre 3,5% en début de mandat précédent). Les derniers financements souscrits en 2020 (4 M€) l'ont d'ailleurs été à des conditions optimales (0,55 % sur 20 ans).

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, **elle a d'ailleurs refinancé son unique prêt structuré** pour ressortir avec un emprunt taux fixe à 0,15% pour les 10 années restant à courir. **Son portefeuille n'est désormais composé que de produits non risqués (classifiés 1A sur la grille de Gissler).**

## Un léger décrochage des recettes de fonctionnement

(en millions d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes fiscales	37,53	38,53	39,68	39,77	41,44	42,82	42,59
Dotations	18,18	17,20	16,01	14,96	14,77	14,26	14,71
Recettes des services	3,96	3,85	4,03	3,62	3,72	3,30	2,41
Autres	2,92	1,31	1,79	7,94	2,00	3,31	2,17
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>62,59</b>	<b>60,88</b>	<b>61,51</b>	<b>66,29</b>	<b>61,93</b>	<b>63,70</b>	<b>61,88</b>



**Les recettes réelles de fonctionnement affichent un sensible recul (-1,8 M€, soit -2,8%).** Toutefois, une fois les cessions immobilières de l'exercice 2019 retraitées (opérations par nature ponctuelles), cette diminution n'est que de - 205 K€ (-0,3%), soit un recul plus faible que celui des dépenses (-800 K€), d'où une progression de l'épargne (+ 500 K€).

**Cette diminution s'explique largement par la crise sanitaire exceptionnelle,** qui a tiré à la baisse les recettes d'activités des services et celles liées à l'occupation du domaine. La bonne dynamique des produits fiscaux (TH, TF et DMTO), tout comme la quasi-stabilisation des dotations de l'Etat (DGF, DSU, DNP) et des fonds de péréquation (FPIC, FSRIF) ont toutefois permis d'atténuer cette baisse.

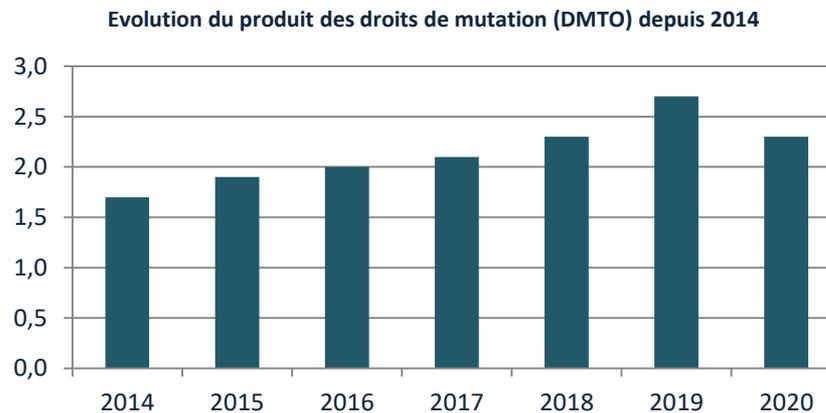
Avec 1 117 €/habitants en 2020, la Ville continue ainsi de percevoir significativement moins de recettes que la moyenne des villes de même strate\* (1 552 euros)\*\*.

(\*) Communes entre 50 et 100 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité propre

(\*\*) Dernières données disponibles : CA 2019 (Rapport 2020 de l'observatoire des finances et de la gestion publique locales)

## Des produits fiscaux qui restent dynamiques, sans augmentation des taux

Taux	2014	2020	Evolution 2014-2020
Taxe d'habitation	19,90%	19,90%	+ 0,00%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24,35%	24,35%	+ 0,00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	86,12%	86,12%	+ 0,00%



**La Ville n'a pas augmenté les taux d'imposition municipaux en 2020**, comme chaque année depuis 2014.

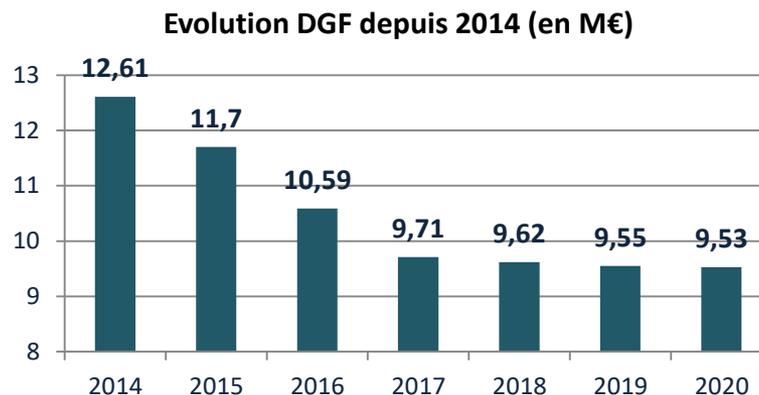
**La hausse des recettes fiscales est donc uniquement liée à la progression physique des bases**, revalorisées, cette année exceptionnellement, de façon différenciée compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation, soit +1,2% pour la TF, mais seulement +0,9% pour la TH.

S'agissant des **dispositifs de péréquation horizontaux**, la Ville conserve cette année encore le bénéfice du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) pour près d'1 M€ et demeure éligible au fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) à hauteur de 2,1 M€/an.

Enfin, **les droits de mutation sur les ventes immobilières (DMTO) se maintiennent quant à eux à des niveaux élevés** (2,3 M€, après 2,7 M€ en 2019), témoignant ainsi du fort dynamisme du marché immobilier d'un territoire dynamique.

## Une DGF qui se stabilise après avoir été copieusement réduite

(en millions d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire	10,32	9,26	8,17	7,62	7,57	7,54	7,53
Dotation de solidarité urbaine	1,01	1,02	1,03	1,13	1,18	1,23	1,29
Dotation nationale de péréquation	1,29	1,42	1,39	0,96	0,87	0,78	0,71
<b>Dotation Globale de Fonctionnement</b>	<b>12,61</b>	<b>11,70</b>	<b>10,59</b>	<b>9,71</b>	<b>9,62</b>	<b>9,55</b>	<b>9,53</b>



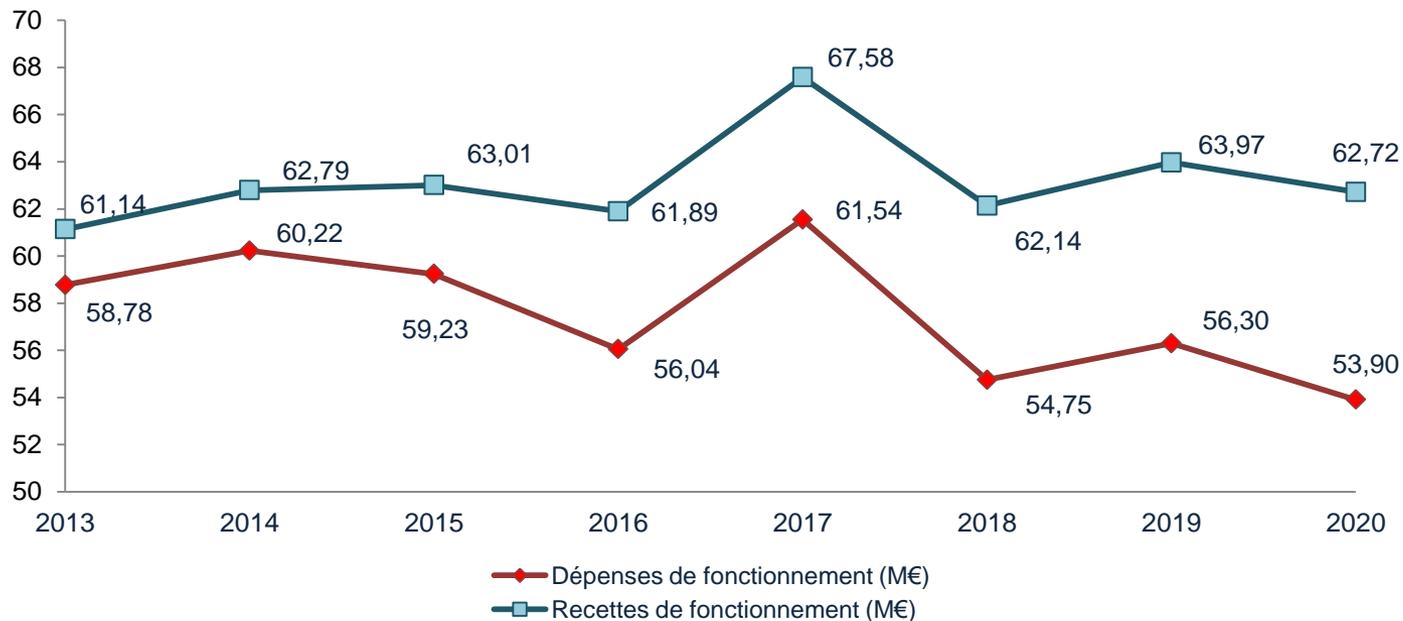
Après avoir été **amputée de plus de 3 M€ entre 2014 et 2017** au titre de la contribution au redressement des comptes publics, soit une **perte de ressources cumulée de la dotation forfaitaire de plus de 14 M€ depuis 2014**, la DGF s'est stabilisée depuis légèrement en deçà des 10 M€.

Dans le détail, la part forfaitaire demeure quasi identique à 2019 (7,53 M€), l'écrêtement annuel venant neutraliser l'effet dynamique lié à la progression de la population.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) progresse peu (+63 K€), tandis que la dotation nationale de péréquation (DNP) est à nouveau réduite de 10% (-80 K€) compte tenu de la perte de la part majorée en 2016. Cette diminution se poursuivra chaque année jusqu'à atteindre le montant de la DNP dit « spontané » (570 K€).

**Avec moins de 172 €/habitant, la Ville de Chelles demeure ainsi largement sous dotée (-19%) au regard des communes de même taille (211 €/hab), soit 2,2 M€ de moins que la Ville ne peut investir en faveur des Chellois.**

## Le retour à l'équilibre structurel de la section de fonctionnement

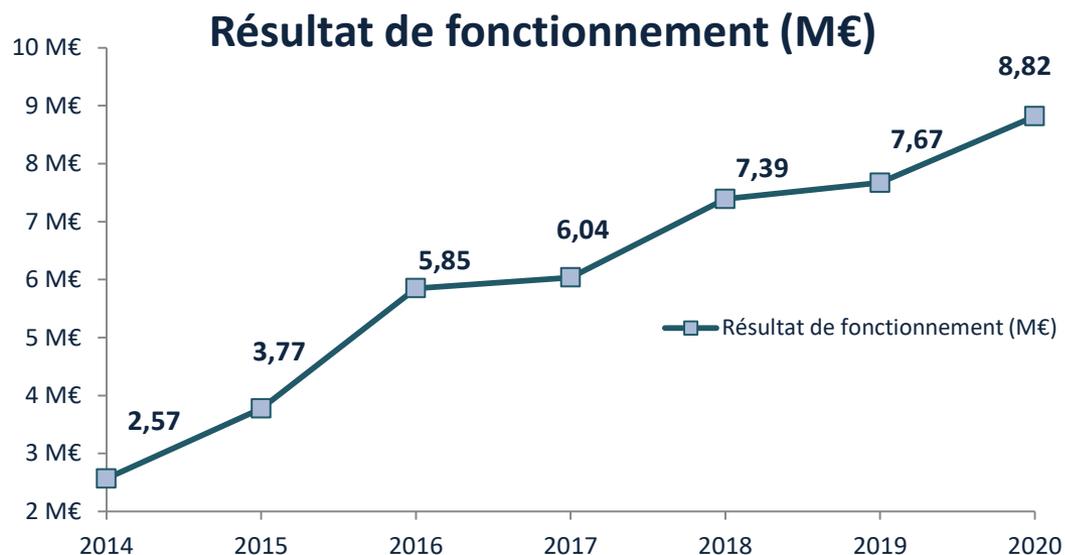


En 2013, le résultat de fonctionnement était tout juste positif (2,3 M€). Un « effet ciseaux »\* entre les dépenses et les recettes s'amorçait. **Le plan d'économies mis en œuvre dès 2014, poursuivi sans relâche depuis, a permis de corriger largement cette tendance et de retrouver une section de fonctionnement structurellement excédentaire (8,8 M€),** permettant d'envisager à la fois de nouveaux investissements ambitieux mais également un désendettement conséquent.

(\* ) En section de fonctionnement, les recettes sont structurellement plus élevées que les dépenses. Tant que les 2 progressent au même rythme, les courbes de progression demeurent parallèles. Toutefois, lorsque les dépenses progressent plus fortement que les recettes, les 2 courbes se rapprochent, pouvant même aller jusqu'à se croiser (si les dépenses dépassent les recettes), dessinant ainsi un effet visuel de « ciseaux ».

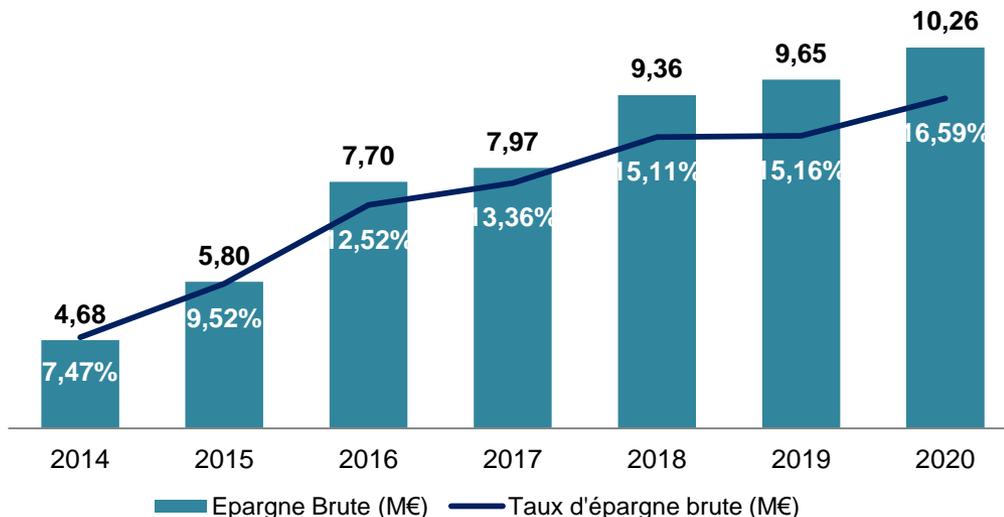


## Un résultat de fonctionnement en constante amélioration depuis 2014



La stratégie financière volontariste mise en place dès 2014 par la majorité municipale s'est traduite par une amélioration progressive et constante du résultat de fonctionnement, qui atteint près de 9 M€ en 2020, permettant ainsi de dégager une épargne nette structurelle de près de 4,5 M€ (4,4 M€ en 2020).

## Une épargne brute en constante augmentation depuis 2014



L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement (hors cessions). Principal indicateur de la santé financière d'une collectivité, elle permet d'évaluer les ressources propres de la collectivité avant remboursement de la dette. Cette épargne est ainsi dédiée en premier lieu à couvrir le remboursement annuel de la dette ; le solde (épargne nette) pouvant être ensuite affecté au financement de nouveaux investissements ou à une diminution de l'endettement.

**Les efforts considérables réalisés sur les dépenses de fonctionnement depuis 2014 ont permis**, dans un contexte de très faible progression des recettes, **d'améliorer très nettement le niveau d'épargne de la Ville, qui aura plus que doublé pour s'établir au-delà des 10 M€**. Le « *taux d'épargne* », qui représente la part des recettes de fonctionnement non absorbée par les dépenses de fonctionnement, a progressé dans les mêmes proportions, passant de 7,5% en début de mandat à près de 17% en 2020.

Cette épargne aura permis sur la période à la fois de financer de nouveaux investissements mais également de réduire considérablement le stock de dette de la Ville.



## Une épargne nette au service de l'investissement

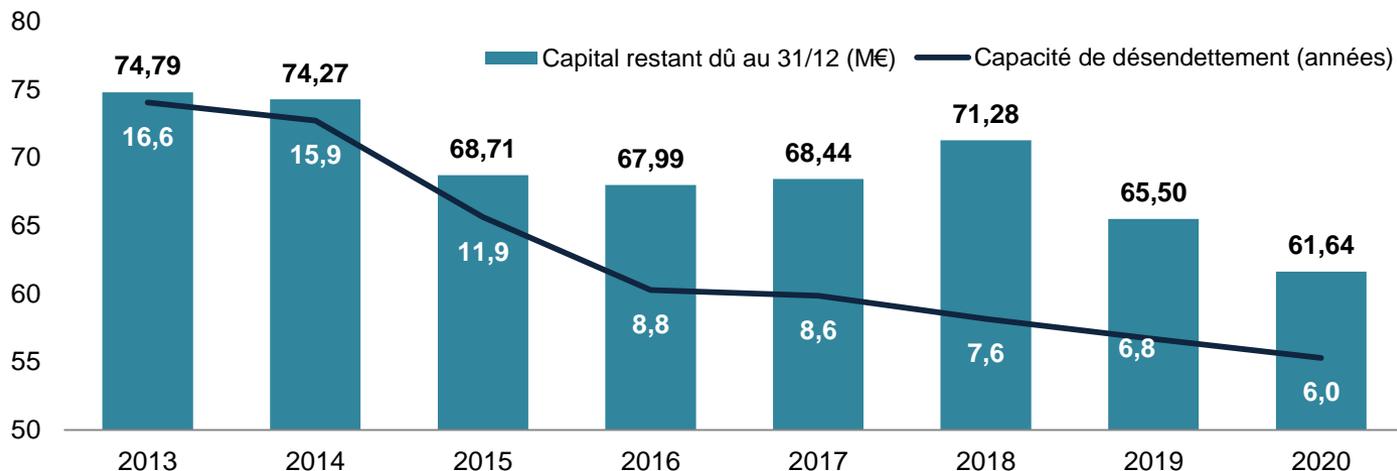


L'épargne nette correspond à l'épargne disponible une fois remboursée l'annuité de dette. Elle permet ainsi de mesurer les ressources propres que la Ville peut affecter au financement des investissements nouveaux sans recourir aux autres leviers (endettement supplémentaire, financements externes).

Légèrement négative en tout début de mandat précédent, **elle s'est progressivement rétablie pour s'établir structurellement autour de 4 M€ (4,4 M€ en 2020), grâce à la conjonction de 2 facteurs :**

- **La maîtrise de l'équilibre de la section de fonctionnement** à travers la réduction des dépenses de fonctionnement, pour faire face à l'inertie des recettes de fonctionnement, conséquence directe de la baisse unilatérale des dotations.
- **Le désendettement réalisé** sur la période 2014-2020 **(-10 M€).**

## 2014-2020: un désendettement record



Au 31 décembre 2013, la dette de la Ville s'établissait à près de 75 millions d'euros. Avec une capacité de désendettement de 16,6 années, la Ville était largement dans la zone rouge en terme d'endettement ; ce niveau d'endettement insoutenable venant totalement obérer la capacité de la Ville à investir, plaçant ainsi la Ville sous les radars des dispositifs d'alerte de la Préfecture ; la Ville en étant sortie depuis.

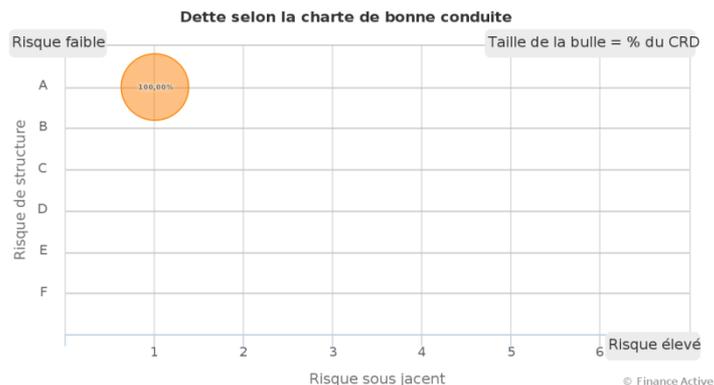
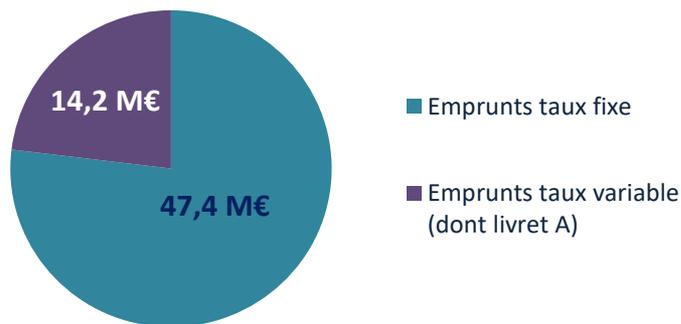
En réaction à cette situation critique, **un vaste plan de désendettement a été enclenché dès 2014 (près de 10 M€ de désendettement cumulé entre 2014 et 2020).**

En parallèle, la Ville a très significativement amélioré son épargne sur la période, ramenant ainsi sa *capacité de désendettement\** dans la zone verte (6 ans).

Ce désendettement très conséquent, combiné à l'amélioration simultanée de l'épargne, a permis de dégager d'importantes marges de manœuvre financières pour réaliser les investissements indispensables aux Chellois.

(\* *indicateur théorique déterminant le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la totalité de sa dette, en y consacrant l'intégralité de son épargne.*

## Une dette entièrement sécurisée et maîtrisée



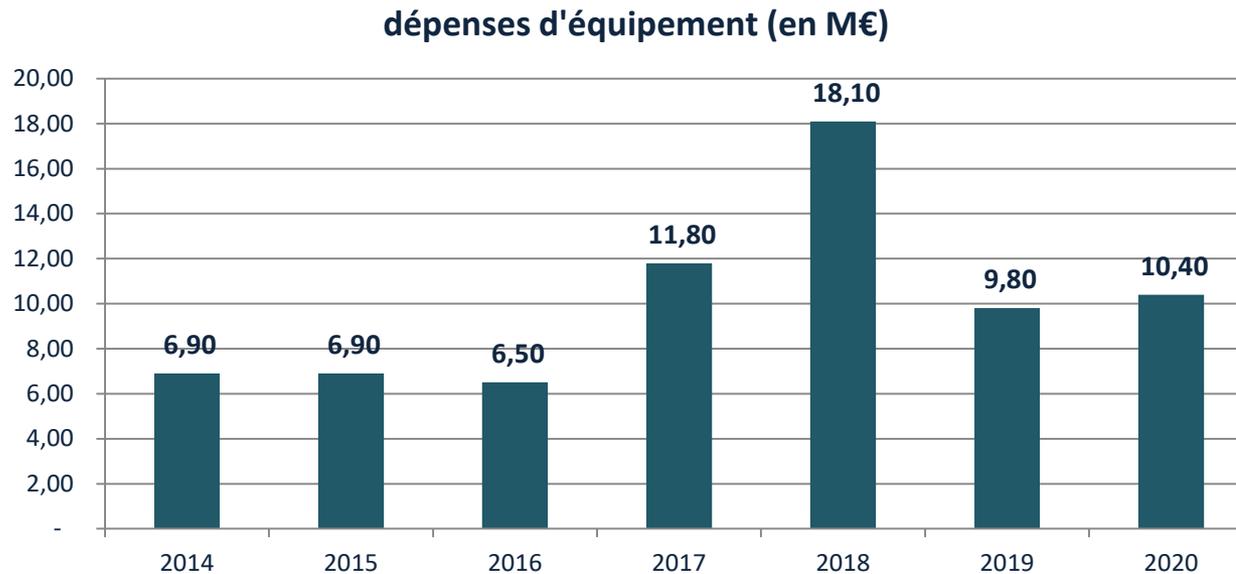
Au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, la Ville a profité du contexte de taux toujours très bas pour désensibiliser son unique prêt structuré détenu auprès de la SFIL (ex DEXIA) en recapitalisant intégralement l'indemnité de sortie dans le nouveau financement souscrit, obtenant ainsi des conditions optimales sur le prêt de sortie (taux fixe de 0,15% pour les 10 ans restant à courir).

Grace à cette opération, **son portefeuille de dette (50 lignes de crédits) est désormais intégralement classé 1A « produits non risqués »** selon la charte de bonne conduite « Gissler ».

**La dette de la Ville** (61,6 M€ au 31/12/2020) **reste très majoritairement orientée vers le taux fixe** (77% de l'encours) **et donc largement protégée en cas de hausse des taux**. Elle détient également quelques contrats à taux variable, qui lui permettent de profiter du contexte de taux actuellement négatifs pour réduire le coût global de sa dette.

Les conditions financières optimales des derniers emprunts souscrits fin 2020 (taux fixe de 0,55 % sur 20 ans) permettent de diminuer encore un peu plus le taux global de la dette (tous emprunts confondus), qui ressort ainsi à 2,48% au 31/12/2020.

## Plus de 70 M€ de dépenses d'équipement réalisées depuis 2014



Malgré la crise sanitaire, qui est venue fortement impacter le secteur des travaux publics, **le niveau des dépenses d'équipement est resté soutenu en 2020 (10,4 M€)**, restant ainsi parfaitement dans la moyenne annuelle depuis 2014 (10 M€).

**La Ville aura ainsi, depuis 2014, réalisé un peu plus de 70 M€ d'investissements** pour préserver le cadre de vie des Chellois, les protéger et améliorer sans cesse la qualité des équipements et services publics de proximité.

## 2020 : La poursuite de projets structurants pour les Chellois

Les dépenses d'équipement réalisées par la Ville en 2020 **traduisent avant tout la poursuite des investissements et projets structurants en faveur des Chellois :**

- **La réhabilitation du groupe scolaire des Aulnes (1,5 M€)** opération de près de 3 M€ et financée à hauteur de 800 K€ par la Métropole du Grand Paris.
- **La réhabilitation du groupe scolaire Pasteur (120 K€)**, opération financée par la Région (CAR), mais également par la CAF.
- **La poursuite du déploiement des écrans numériques dans les écoles de la Ville (180 K€)**, mais également les travaux divers dans les écoles (520 K€).
- **Les études et travaux préparatoires à la construction du futur gymnase Noue Brossard (155 K€).**
- **L'extension du réseau de vidéo-protection (380 K€)**, portant ainsi les fonds dédiés à cette opération depuis 2014 à plus de 2,3M€.
- **L'extension du nouveau cimetière (1 M€).**
- **L'accompagnement des copropriétés dégradées « Argonne » et « Grande prairie » (180 K€).**
- **L'acquisition du fonds de commerce de la librairie de la rue Gambetta (310 K€)** pour garder la maîtrise du développement de l'activité commerciale en centre-Ville.
- **La requalification et l'enfouissement des réseaux de l'avenue des Sciences (1,2 M€)**, opération également largement financée par la Région (432 K€) via le CAR, mais également par l'Etat à travers la DSIL 2019 (200 K€), la partie enfouissement bénéficiant également de financements de la part du SIGEIF et d'ENEDIS pour un total de 155 K€.
- **Les travaux de gros entretien et de mise en accessibilité** des voiries et espaces publics (1,5 M€) et des autres bâtiments communaux (1,4 M€).



## Des investissements financés sans endettement supplémentaire

En 2020, la Ville a financé ses dépenses d'équipements par :

- **l'épargne nette** dégagée de la section de fonctionnement (**4,4 M€**)
- **le FCTVA** perçus sur les dépenses d'équipement réalisées en 2017 (**1,82 M€**)
- **les subventions** qu'elle a pu obtenir auprès de ses partenaires institutionnels (**1,1 M€**), en particulier :
  - L'Etat pour les actions menées dans le cadre de l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (305 K€) ou l'installation de 8 caméras de vidéo-protection supplémentaires via le fonds Interministériel de prévention de la délinquance (117 K€).
  - Le Département pour la création du groupe scolaire Jules Verne (272 K€), l'aménagement du quartier Castermant (152 K€) ou encore la réhabilitation du « bowl » du skate-park (99 K€).
- **L'emprunt** : 2 nouveaux emprunts ont été souscrits fin 2020 pour un total de **4 M€** , soit moins que les remboursements de dette effectués sur la même année (5,9 M€), la Ville poursuivant ainsi son désendettement à hauteur de près de 2 M€ en 2020.

---

## Focus sur la gestion de la crise sanitaire

---

La Ville de Chelles a, tout au long de la crise sanitaire, accompagné les Chellois et ses entreprises en mettant en place une large offre de services qui leur était destinée :

- Achat et confection de masques (65 000 euros) :
  - Distribution à domicile de plus de 42 500 masques à la population,
  - Distribution de 13 500 masques aux enfants des écoles élémentaires,
  - Distribution de plus de 23 000 masques aux commerçants et professionnels de santé.
- Accompagnement des séniors et des personnes isolées : dispositif d'appels téléphoniques et de soutien psychologique, service de livraison pour les courses alimentaires et la pharmacie.
- Accompagnement des enfants dans leur scolarité (110 K€) : 7 150 cahiers de vacances distribués en juin 2020 et 7 150 livres offerts à Noël 2020.
- Soutien des commerces de proximité : bons d'achat auprès des commerces locaux et mise à disposition d'une « marketplace » sous la forme d'un accès au « click and collect ».
- Ouverture d'un centre Covid au gymnase Bianco dès avril 2020 et d'un centre de test au Centre culturel à l'automne 2020.
- Renforcement des mesures sanitaires dans les locaux scolaires et plus largement dans tous les locaux de la Ville : entretien ménager et produits sanitaires.

## Focus sur les incidences de la crise sanitaire sur les finances communales

Les dépenses supplémentaires	En K€
Achat de masques et produits sanitaires	+235
Nettoyage et aménagement des locaux	+250
Mesure de soutien population (familles, commerces)	+145
<b>Total</b>	<b>+ 630</b>

Les dépenses non réalisées	En K€
Achats de repas (DSP ELIOR)	-300
Séjours et activités périscolaires annulés	-90
Evénements annulés	-195
DSP crèches	-155
Entretien ménager tous bâtiments	-145
Autres (culture, sport, marché, seniors...)	-190
<b>Total</b>	<b>-1 075</b>

Les recettes non perçues	En K€
Participations familiales	-760
Subventions CAF/CD77 (petite enfance)	-230
Recettes culture/sports, seniors	-80
Loyers et location de salles	-105
Stationnement payant, droits de voirie, TLPE	-190
Autres (publicités magazine, marché...)	-40
<b>Total</b>	<b>- 1 405</b>

Les aides exceptionnelles obtenues	En K€
Subvention Etat (masques)	30
Subventions CAF COVID (petite enfance)	370
<b>Total</b>	<b>400</b>



## Focus sur les incidences de la crise sanitaire sur les finances communales

En synthèse :

Dépenses	En K€	Recettes	En K€
Dépenses supplémentaires	+ 630	Perte de recettes	- 1 405
Dépenses non réalisées	-1 075	Aides exceptionnelles	400
<b>Solde</b>	<b>- 445</b>	<b>Solde</b>	<b>-1 005</b>
		<b>Coût net Ville</b>	<b>- 560</b>

**Le coût pour la Ville est estimé, à ce stade, à plus de 500 K€.**

*NB : Si les dépenses supplémentaires et les aides exceptionnelles reçues sont certains, les recettes non perçues, tout comme les dépenses non réalisées sont estimées à partir des réalisations comparées aux projections attendues. De même, certains coûts indirects ne sont pas chiffrés (économies de fluide...)*



## Conclusion

L'année 2020 aura bien entendu été avant tout marquée par la **crise sanitaire et économique sans précédent** induite par la pandémie de COVID19.

**Cette crise est venue fortement impacter le budget communal** (à hauteur de plus de 500 K€), entre les pertes de recettes liées à la fermeture ou suspension de certaines activités et les mesures de soutien de la Ville en faveur des familles, usagers et entreprises.

**Malgré cela, 2020 confirme le redressement des finances communales initié en 2014**, avec une épargne nette qui avoisine désormais les 4,5 millions d'euros (quand elle était négative en début de période), un endettement réduit de près de 10 M€ sur la période et une dette désormais totalement non risquée.

**Le niveau d'investissement réalisés en 2020 reste d'ailleurs totalement conforme à la moyenne du mandat (10 M€)**, malgré la crise qui a fortement touché le secteur des travaux publics, portant ainsi le **total des investissements réalisés depuis 2014 à plus de 70 M€**.

**Cette situation financière optimale permet ainsi à la municipalité d'envisager sereinement le mandat à venir et de poursuivre dès 2021 le programme d'investissements ambitieux attendus au service des Chellois.**